

Principes retenus

Penser épïcène en cours de rédaction.

Ne pas modifier (épïcener ou genrer) les textes officiels ou les textes cités entre guillemets.

Ne pas genrer les développements de sigles qui ne le sont pas à l'origine

Pour les termes qui désignent un document ou une catégorie officielle, les conserver au masculin mais les mettre entre guillemets.

Ex.

On écrira carte "étudiant" ou carte mention "étudiant", on écrira également et dans le même ordre d'idée "le statut de réfugié", le terme renvoyant à une catégorie "officielle".

La féminisation s'applique systématiquement aux titres, fonctions et professions.

On écrit *la ministre de l'agriculture, la juge X, la soldate américaine, la vice-rectrice, la consultante indépendante, la chercheuse, l'auteure et l'écrivaine, une professeure, la députée, une juge, cette agente de change, la fondée de pouvoir.*

Si le doublet(répétition du nom au féminin et au masculin) alourdit le texte, utiliser le nom de l'unité administrative *la préfecture* au lieu de *le préfet et la préfète*

Ne plus utiliser le / . On écrira donc *Il et elle* et non "il/elle".

Utilisation de la forme tronquée avec point médian (exemple : les mineur·e·s)

Ne jamais utiliser la forme tronquée sur la couverture des publications, dans les titres, sous titres ou dans les phrases simples.

En règle générale dans le corps du texte n'y recourir que lorsque qu'elle permet d'éviter une formulation trop lourde.

Surtout éviter de l'utiliser si le mot est suivi ou précédé d'un adjectif

Le principe est d'éviter une succession de points qui ne rendent pas la lecture aisée.

ex. ne pas écrire « les mineur·e·s étranger·e·s isolé·e·s »

Pour les substantifs qui se terminent au singulier par un s, au pluriel, on ne met qu'un ·. ex : *les Français·es* et non les Français·e·s (on ne dit pas Français au pluriel)

Pour les substantifs en teurs/trices (exemple : éducateurs), c'est-à-dire les mots pour lequel l'usage du · n'est pas envisageable, on écrit : *les éducateurs et les éducatrices*.

La méthode épïcène

Chaque fois que possible privilégier la méthode épïcène. Au lieu d'écrire « les étrangers » , quand il s'agit de l'ensemble des étrangers, on écrira « la population étrangère » (ou équivalent). Ce n'est que pour éviter des répétitions excessives de cette expression qu'on choisira le doublet « les étrangères et les étrangers » (ou l'inverse).

Le doublet

*** L'ordre masculin - féminin peut varier**

les étudiants et étudiantes

les étudiantes et étudiants

On ne répète pas les mots qui ont la même forme,

le ou la spécialiste

la et le titulaire

On les met de préférence au pluriel pour éviter l'emploi des deux déterminants différents

les spécialistes

*** Les règles d'accord**

Deux règles existent :

- La règle traditionnelle actuelle : accord au masculin

Une renarde, une belette et un loup sont partis

- La règle de proximité, on accorde avec le genre du dernier mot : c'est une ancienne règle de la langue française que l'on retrouve encore chez des auteurs du début du XXe

Une renarde, un loup et une belette sont parties

Privilégier la règle de proximité

Accords des mots neutres ou mixtes (ex. enfant, membre, etc.)

- Pour les mots qui ont la même forme (élève, membre etc.) les mettre au pluriel, conserver le masculin pluriel et faire suivre la phrase d'un « ils et elles... »

ex. : on n'écrira pas : « le ou la membre invité·e... » ni « les membres invité·e·s ... »

mais

Les membres invités étaient très nombreux. Ils et elles avaient soigneusement préparé leur intervention.

- La règle vaut également pour les mots « genrés » en cas de successions de substantifs et d'adjectifs. Ex. *Les mineurs étrangers isolés doivent être pris en charge par l'ASE. Ils et elles bénéficient d'une protection blabla...*

Noms et déterminants

Au singulier comme au pluriel les noms et les déterminants (articles, adjectifs démonstratifs etc.) sont écrits dans les deux genres

cette étudiante ou cet étudiant

une professeure ou un professeur

certaines étudiantes ou certains étudiants

Il va de soi que le déterminant n'est pas répété quand il a la même forme dans les deux genres
ces étudiantes et étudiants

De même il est possible de ne pas le répéter pour alléger le texte et dans ce cas si la forme du déterminant est différente entre masculin et féminin pluriel, **on applique l'accord de proximité.**

certaines étudiantes et étudiants

certain étudiants et étudiantes

tous les étudiants et étudiantes

toutes les candidates et candidats

Certains préconisent d'appliquer la règle traditionnelle : mettre au masculin pluriel tous les déterminants se rapportant au nom (adjectifs, articles, participes passés, attributs etc.), Il est préférable dans ce cas de placer la forme masculine près du déterminant (euphonie et symétrie)
ex . « *les candidates et candidats absents doivent prendre un nouveau rendez-vous* »

Pronoms

Les pronoms personnels, démonstratifs, possessifs ou indéfinis s'écrivent dans les deux genres
Les responsables ont assisté à une réunion et après avoir analysé la situation, ils et elles ont décidé...

Pour alléger le texte on peut opter pour le pronom personnel masculin ou appliquer la règle de proximité.

Tous les étudiants et étudiantes ont assisté à la réunion, après avoir entendu les responsables et analysé la situation, ils ont décidé...

Tous les étudiants et étudiantes ont assisté à une réunion et après avoir entendu les responsables et analysé la situation, elles ont décidé...

Mais si dans le contexte, le « ils » ou « elles » peut avoir un sens exclusif pour un lecteur lambda, utiliser les deux pronoms « ils et elles ».

Tous les étudiants et étudiantes ont assisté à une réunion et après avoir entendu les responsables et analysé la situation, ils et elles ont décidé...

Adjectifs et participes

on ne répète pas l'adjectif qui a la même forme dans les deux genres
l'unique étudiante ou étudiant qui se présenterait....

Si l'adjectif ou le participe n'ont pas la même forme ils ne sont pas répétés et ils s'accordent en genre et nombre avec le nom le plus proche [**règle de proximité**]

l'étudiant ou l'étudiante inscrite

l'étudiante ou l'étudiant inscrit

les étudiants et étudiantes inscrites

les étudiantes et étudiants inscrits

Si l'adjectif précède le nom et s'il s'écrit sous des formes différentes selon le genre, on écrit

le nouvel étudiant et la nouvelle étudiante

la nouvelle étudiante ou le nouvel étudiant

l'adjectif attribut qui suit les doublets s'accorde au masculin, et il faut donc placer le mot masculin en dernier

la candidate ou le candidat sera présent

les candidates et les candidats seront présents

Pour ne pas abuser du doublage masculin/féminin **on peut adopter le masculin générique si à l'oral la différence ne s'entend pas.**

ex. « *les professionnels du travail social s'interrogent sur leurs droits et obligations* »